

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2.2025, le Maire de La Malhoure a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une durée de 32 jours consécutifs :

Du lundi 17 mars 2025 à 9 heures au jeudi 17 avril 2025 à 17 heures inclus.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Par décision du 23 janvier 2025 du président du tribunal administratif de Rennes, Monsieur Jean-Baptiste GAILLIÈGUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique sera consultable par le public :

- En version numérique sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6034
- En version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans le lieu d'enquête défini ci-après, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6034

Ce registre mettra à la disposition du public les observations et les propositions reçues par voie numérique.

Par courrier électronique à l'adresse mail : enquete-publique-6034@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/6034) et donc visibles par tous.

- Par courrier à adresser à l'intention de Monsieur Jean-Baptiste GAILLIÈGUE, Mairie, 1 rue Landsegal 22640 LA MALHOURE
- Par écrit dans le registre papier aux jours et aux horaires d'ouverture habituels
- Par écrit et par oral auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences définies ci-après.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le lundi 17 mars 2025 de 9h à 12h.
- Le samedi 29 mars 2025 de 9h30 à 12h30,
- Le jeudi 17 avril 2025 de 14h à 17h.

Une copie des observations déposées sera consultable et communicable, au frais de la personne qui en fait la demande, au tarif de reproduction en vigueur, durant toute la durée de l'enquête.

L'autorité responsable du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est la Mairie de La Malhoure (1 rue Landsegal 22640 La Malhoure). L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête est le Maire de la commune de La Malhoure. Toute information relative aux projets concernés par cette enquête et à son organisation pourra être demandée auprès de la mairie : 02.96.30.05.41.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de la commune de La Malhoure, aux jours et heures habituels d'ouverture.